

BULLETIN D'INSCRIPTION AU VIDE GRENIER DU 15 MAI 2022

À retourner par courriel aux adresses suivantes : steph.noel44@orange.fr, niconoel678@gmail.com
ou par courrier à : M. NOEL Stéphane , 3 la Clercière 44320 Saint Père en Retz

Nom : Prénom :

Adresse :
.....

Tel : Email :

TARIFS

<input type="checkbox"/>	Sans voiture	2 m =>	8 euros	
<input type="checkbox"/>	Sans voiture	3 m =>	10 euros	
<input type="checkbox"/>	Avec voiture	minimum	4 m =>	13 euros
<input type="checkbox"/>	Avec remorque / camion / fourgon	minimum	6 m =>	18 euros
<input type="checkbox"/>	Mètre supplémentaire (à préciser)		1 m =>	4 euros

(*) Cocher la(les) case(s) correspondante(s)

Je joins mon règlement de€ par chèque à l'ordre « Association Communale de Chasse de Corsept » et photocopie recto/verso de la carte d'identité.

L'inscription sera effective dès réception du bulletin d'inscription accompagné du règlement. Une confirmation d'inscription peut vous être adressée par courriel

Je déclare sur l'honneur :

- Ne pas être commerçant
- Ne vendre que des objets personnels
- Ne pas participer à plus de 2 manifestations de ce type dans l'année

Je déclare avoir pris connaissance et accepter le règlement ci-dessous

Fait à :

Signature :

Le :

REGLEMENT DU VIDE GRENIER

- L'exposant doit se conformer au règlement de la manifestation. L'organisateur se réserve le droit de refuser toute inscription susceptible de troubler le bon déroulement de la manifestation ou de l'ordre public.
- L'accès à un emplacement est soumis au règlement du montant de l'inscription.
- L'exposant devra être en muni de sa carte d'identité le jour du vide grenier
- La vente d'armes en état de fonctionnement est interdite.
- L'accès à l'emplacement se fait accompagné d'un organisateur ; tout exposant s'engage à accepter l'emplacement qui lui est attribué ; dans le cas où plusieurs exposants souhaiteraient des emplacements contigus, ils devront le signaler lors de l'inscription. Il est impératif que les véhicules concernés arrivent en même temps au pointage.
- L'accueil a lieu de 6h30 à 8h30. L'exposant s'engage à recevoir le public dès 9h00 et ne pas remballer avant 18h00 sauf intempéries.
- Il ne sera effectué aucun remboursement de l'inscription même en cas d'intempéries.
- Les objets déballés appartiennent et sont sous la responsabilité de l'exposant, tant en cas de casse, de vol ou d'autre préjudice.
- Les emplacements sont loués sans table ni chaise, c'est aux exposant de prévoir leur matériel.
- Les emplacements seront rendus propres, débarrassés de tout objet, papier, poubelles.